

"Lorsque tu seras entré dans le pays que l'Eternel,
ton Dieu, te donne en héritage..." (Deutéronome 26:1)

Un guide pour vos premiers pas en Israel

Le guide des Olim



Qui est concerné par ce guide ?

Ce guide convient aux Olim à leur première arrivée.

Si vous avez obtenu par le passé un numéro d'identité israélien en tant que :

- Résident temporaire avec un visa A1
- Résident permanent
- Volontaire Mahal
- Citoyen Israélien
- Si vous êtes marié à une personne correspondant à un de ces critères

Merci de prendre contact directement avec un délégué de l'Agence Juive.

Avant de partir, penser à prendre.....

-Votre passeport qui contient votre visa d'Alyah

- Tous les documents originaux présentés à votre délégué dans les bureaux de l'Agence Juive, que vous conserverez dans votre sac à main et en particulier votre acte de naissance personnel et votre certificat de judaïcité personnel

-Le billet d'avion avec l'autorisation d'excédent de bagages



Votre arrivée à l'aéroport de Ben Gourion

Avant le contrôle des passeports, vous serez attendu par un représentant du ministère de l'Intégration.



Si vous ne rencontrez pas le représentant...

En bas du tapis roulant, juste avant d'atteindre le contrôle des passeports, vous trouverez sur votre gauche un téléphone accroché au mur.

Décrochez- le et vous serez mis automatiquement en relation avec le ministère de l'Intégration de l'aéroport.



Contrôle des passeports

Placez-vous dans la file d'attente des "voyageurs étrangers". Présentez votre Visa d'Alyah pour qu'il soit tamponné .

Mazal Tov!!

Vous allez être accompagné dans les bureaux du ministère de l'intégration.



Au ministère de l'Intégration, vous allez recevoir :

-Votre teoudat Ole – 1 par famille. Les coordonnées du ministère de l'Intégration le plus proche de votre lieu de residence seront imprimées à l'intérieur.

-Votre Teoudat Zeout (carte d'identité) 1 par membre de la famille agé de plus de 16 ans. (Dans certains cas, vous serez directement orientés vers le ministère de l'Intérieur le plus proche de votre lieu de residence)

-Le 1er versement du Sal Klita (panier d'intégration), et un formulaire de renseignement de votre RIB israélien, à compléter.

-La confirmation de votre inscription dans la caisse d'assurance maladie de votre choix.

-Une carte de téléphone permettant de bénéficier de 200 minutes de communication.



En route vers la maison

Vous serez accompagnés pour récupérer vos bagages.

A la douane, il vous faudra déclarer tout objet dépassant une valeur de 200\$, et avertir si vous êtes en possession de plus d'1.125.000 shekels en espèce.

Vous serez accompagnés à un taxi, payé d'avance et qui vous conduira directement à destination.



Votre premier jour en Israel

REPOSEZ VOUS !

...



Votre premier contact avec l'administration

Dans le cadre de l'amélioration des services administratifs, en particulier à l'aéroport, vous aurez beaucoup moins de démarches à faire.

Avant tous déplacements, vérifiez bien que vous avez la bonne adresse ainsi que les heures d'ouverture du service dont vous avez besoin.

Vérifiez que vous avez bien tous les documents nécessaires.
Il est souhaitable d'en faire des copies.

Et si vous le pouvez, munissez vous... d'un ami qui parle hébreu !



Si vous n'avez pas reçu votre teoudat zeout à l'aéroport (carte d'identité), il faut vous rendre au ministère de l'Intérieur de votre lieu de résidence, et en faire la demande pour chaque membre de la famille à partir de l'âge de 16 ans.

Chaque personne aura besoin de :

- Son passeport
- 2 photos d'identité
- Tous les documents originaux présentés au délégué de l'Agence Juive .
- Ainsi que le document d'inscription au registre de la population qui vous aura été remis à l'aéroport.



Ouverture d'un compte en banque

Ouvrir un compte en shekels dans la banque de votre choix. Déposez ensuite une somme minimum pour activer votre compte.

Renseignez-vous sur les avantages auxquels vous avez droit en tant qu'Ole.

Si vous avez déjà un compte en tant que touriste, prévenez votre banque de votre nouveau statut.

Renseignez vous sur l'obtention d'un carnet de chèque, carte de crédit et service internet.

Faites compléter la demande de RIB reçu à l'aéroport



Prenez rendez-vous dans les bureaux du ministère de l'Intégration le plus proche de votre lieu de résidence.

Inscrivez-vous à un Oulpan

Remettez le formulaire de RIB complété par votre banque afin de recevoir votre sal klita



Assurance médicale

Si vous ne vous êtes pas inscrits à une caisse d'assurance maladie à l'aéroport, rendez vous dans un bureau de poste avec le formulaire reçu à l'aéroport.

Payez les frais d'inscription (environ 15 shekels par personne) et choisissez une caisse d'assurance maladie de votre choix.

Vous recevrez votre carte d'affilié directement dans un bureau de la caisse d'assurance maladie que vous aurez choisi.



Ouverture d'un dossier a la Douane

www.mof.gov.il/taxes

Si vous prévoyez d'envoyer en Israel un cadre, d'acheter des produits manufacturés avec la détaxe ou d'utiliser vos droits d'Ole pour acheter une voiture, vous aurez besoin d'ouvrir un dossier au service des Douanes.

Faxez ou remettez en main-propre les documents suivants au bureau des autorités douanières dont votre lieu de résidence dépend:

- Teoudat Ole
- Teoudat zeout
- Copie de la premiere page et du Visa de votre passeport (les 2 passeports sont nécessaires pour les couples)



Pendant les 90 jours suivants votre Alyah, vous pourrez quitter Israël avec votre passeport étranger sans nécessiter aucun autre document.

Après cette période, vous aurez besoin d'un document de voyage israélien pour pouvoir quitter le pays. "teoudat Maavar"

Vous irez en personne faire la demande au ministère de l'Intérieur de votre lieu de résidence.

Lorsque ce document, "la teoudat Maavar" arrivera à péremption (un an ou 2 ans) vous irez demander un passeport qui vous sera délivré si vous avez résidé 10 mois sur 12 avant la demande, sinon votre "teoudat Maavar" sera prolongée.

Pour chacun de ces 2 cas, présentez-vous en personne muni de :

- 2 photos d'identité
- Teoudat zeout
- Coût: (Teoudat maavar ou passeport enfant = 135sh, passeport d'un adulte = 270sh) à ce jour



Un Ole peut conduire en Israel en utilisant son permis de conduire étranger valide pendant un an après sa date d'Alyah (si l'Oleh était présent en Israel en tant que touriste avant son Alyah, cette période pourrait être comprise dans cette année)

Un Ole peut obtenir son permis de conduire Israélien en passant un simple test de conduite durant les 3 ans suivant son Alyah. Un examen théorique sera exigé uniquement après 2 échecs au test de conduite.

Afin de bénéficier des réductions de taxes a l'achat d'un véhicule neuf l'Ole doit pouvoir présenter son permis de conduire d'origine ainsi que son permis israélieu émis sur foi du permis d'origine obtenu avant la date de l'Alyah.



Rendez-vous dans un bureau agréé pour vous faire photographier (la liste se trouve sur le site internet) et obtenir le formulaire d'inscription à l'examen.

Faire compléter par un examen de la vue (ophtalmologiste agréé) et une déclaration de santé (médecin traitant)

Se présenter au misrad harishouy avec:

- Teoudat Zeout
 - Teoudat Ole
 - Passeport avec Visa d'Alyah-
 - Permis de conduire étranger
 - Et des photocopies de chacun des documents
- Obtenir le formulaire d'inscription à l'examen du misrad harishouy.

Prenez rendez-vous avec un professeur agréé pour des leçons de conduite et le test.

Il est conseillé de prendre 1 ou 2 leçons de conduite pour se préparer a l'examen.

Muni de ce formulaire rendez vous au bureau de poste pour payer les frais d'inscription à l'examen (65 sh. à ce jour) .



Arnona – Taxe d'habitation

Les Olim ont droit (une seule fois) à une réduction significative sur la taxe d'habitation (Arnona) sur les 100 premiers m² et pendant 12 de leurs 24 premiers mois en Israël.
Rendez-vous à la mairie munis des documents suivants :

- Teoudat zeout + copie
- Teoudat Ole + copie
- Contrat de location ou d'achat + copie
- Facture d'Arnona



La reconnaissance des diplômes

Vous en aurez besoin si vous envisagez de travailler dans le secteur public ou devez faire valider un permis d'exercer.

Rendez-vous au ministère de l'Education munis des documents suivants:

- Teoudat Zeout
- Teoudat Ole
- Original de votre diplôme
- Une traduction officielle légalisée
- Si vous avez fini votre scolarité après 2000, votre diplôme de fin d'étude.



Numéros d'information utiles

Global Center de l'Agence Juive 1-800-228-055

Misrad Hapnim www.moin.gov.il *3450

Misrad Haklita www.moia.gov.il 03-973-3333

Bitouah Leumi www.btl.gov.il *6050

Douanes / Impots sur le revenu www.mof.gov.il/taxes

Permis de conduire he.mot.gov.il *5678

Armée www.aka.idf.il/giyus

Glossaire des termes utilises

Teoudat Zeout	carte d'identité
Teoudat Ole	carte contenant les droits et avantage de l'Oleh
Teoudat Maavar	laissez passer
Oulpan	étude de l'hebreu
Sal Klita	panier d'integration
Misrad Hapnim	Ministère de l'Interieur (passeports, teoudat zeout...)
Misrad Haklita	Ministère de l'Intégration (droits de l'Ole)
Bitouah Leoumi	Sécurité sociale (chômage, retraite, allocations...)
Koupat Holim	Caisse d'assurance maladie
Misrad harichouy	service des permis de conduire

Nous vous souhaitons....

Un atterrissage en douceur, une intégration facile et beaucoup de succès !

נחיתה רכה, קליטה קלה והמון הצלחה!

A bientôt en Israel !

להתראות בארץ!